

FORMATIONS

1^{ER} SEMESTRE 2020

EN PARTENARIAT AVEC LE C.T.F.P.A



FORMATIONS PROFESSIONNELLES
ARTISANS ET SALARIÉS BTP



244 rue de l'Abbaye, 82000 Montauban
Tél. 05.63.03.86.00 - info@capeb82.fr

FORMATIONS TECHNIQUES MÉTIERS

DEVENIR PROFESSIONNEL DU GAZ RÉGLEMENTATION GAZ

MARS
10 / 11 / 12

1 **Programme** : Les règles techniques des installations domestiques gaz (ventilations, évacuation des fumées, tuyauteries, ...) - Passage du QCM Qualigaz**
Formation permettant d'accéder ou de renouveler l'appellation Professionel GAZ.

Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 216 € Président SAS* : 96 €

Salarisé : 96 € avec prise en charge du salaire de 312 €

** Prix passage du test Qualigaz : 68,86 € TTC * Avec rémunération



DURÉE
JOURS
3

INSTALLATION ÉLECTRIQUE (RENOVATION) MISE EN SÉCURITÉ - LOI ALUR

JUIN
24

2 **Programme** : Connaître la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans. Etre capable d'identifier et de corriger les défauts de sécurité dans le cadre de la mise en sécurité.
Permet de délivrer l'attestation CONSUEL de conformité aux bailleurs.

Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 72 € Président SAS* : 32 €

Salarisé : 32 € avec prise en charge du salaire de 104 €



DURÉE
JOURS
1

IRVE : BORNES DE RECHARGE VÉHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES

JUIN
29/30/1^{er} juil.

3 **Programme** : Connaître les modes de recharge, les types de prises, les cas de raccordement. Savoir installer, exploiter et maintenir des IRVE. Installer des bornes de recharge en conformité avec les normes, aides financières possibles.

Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 216 € Président SAS* : 96 €

Salarisé : 96 € avec prise en charge du salaire de 312 €



DURÉE
JOURS
3

⁽¹⁾ Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter, sous conditions, une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS, ...). Retrouvez les critères de prises en charge en dernière page. * Avec rémunération

QUALI PAC

AVRIL

21/22/28/29/30

DOMAINE RGE : PAC CHAUFFAGE & ECS

4

Programme : Stage préalable à l'obtention de la qualification RGE pour les installations en PAC chauffage et chauffe-eaux thermodynamiques. Formation et passage du test théorique et pratique.

Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :



Artisan TNS** : 175 € Président SAS*** : 0 €

Salarisé** : 0 € avec prise en charge du salaire de 520 €

* Avec rémunération. **Financement CEE, vous devez faire l'avance du coût total.

1500 € Net
Coût réel
Formation avant
Financement



DURÉE
JOURS



PERFECTIONNEMENT DEPANNAGE CLIM. DIAGNOSTIQUER AVEC MÉTHODE

JUIN

11 / 12

5

Programme : Maîtriser les paramètres de fonctionnement d'une PAC en assurant les opérations de maintenance curatives. Etudes de cas sur bancs pédagogiques (simulation de pannes, dérives observées, réparations et suivi de bon fonctionnement).

Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :



Artisan TNS : 144 € Président SAS* : 64 €

Salarisé : 64 € avec prise en charge du salaire de 208 €

544 € Net
Coût réel
Formation avant
Financement

DURÉE
JOURS



CHAUDIERES BOIS / GRANULES MAINTENANCE ET SAV

JUIN

8 / 9 / 10

6

Programme : Etre capable de diagnostiquer l'origine d'une panne sur une installation bois énergie, et savoir mettre en oeuvre les solutions de dépannage dans le respect de la méthodologie. Maîtriser les opérations de maintenance et d'entretien des équipements.

Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :



Artisan TNS : 216 € Président SAS* : 96 €

Salarisé : 96 € avec prise en charge du salaire de 312 €

816 € Net
Coût réel
Formation avant
Financement



DURÉE
JOURS



QUALIBOIS EAU RGE : CHAUDIÈRES BOIS / GRANULÉS

AVRIL

14/ 15/ 16/ 17

7

Programme : Stage préalable à l'obtention de la qualification RGE pour les installations de chaudières bois - granulés. Formation et passage du test théorique et pratique***.

Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :



Artisan TNS** : 177 € Président SAS*** : 32 €

Salarisé** : 32 € avec prise en charge du salaire de 404 €

* Avec rémunération. **Financement CEE, vous devez faire l'avance du coût total.

*** Prix passage du test QUALITENR : 48 € TTC

1172 € Net
Coût réel
Formation avant
Financement



DURÉE
JOURS



RGE : ISOLATION - MENUISERIES - CHAUDIÈRES

8

Programme : Obtenir la qualification RGE dans les domaines de l'isolation (murs, toitures), des menuiseries extérieures ou des chaudières hautes performances gaz.



Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS** : 0 € Président SAS* ** : 0 €

Salarié** : 0 € avec prise en charge du salaire de 300 €

* Avec rémunération. **Financement CEE, vous devez faire l'avance du coût total.



DURÉE
JOURS



APPROCHE COMMERCIALE DU DÉPANNEUR

JUILLET

9 / 10

9

Programme : Rester maître de la situation face aux objections du client (mise en situation d'un client mécontent et typologies de clientèle). Formuler des conseils d'utilisation et exprimer son devoir d'alerte. Prescrire des solutions de remplacement.



Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 236 € Président SAS* : 0 €

Salarié : 0 € avec prise en charge du salaire de 208 €



DURÉE
JOURS



LES AIDES FINANCIERES AUX TRAVAUX RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MARS
20

10

Programme : Maîtriser l'ensemble des aides incitatives aux travaux d'économie d'énergie afin d'argumenter vos devis (MaPrimeRénov, CITE, CEE, ECO PTZ, ECO Chèque, ANAH, ...).



Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 118 € Président SAS* : 0 €

Salarié : 0 € avec prise en charge du salaire de 104 €



DURÉE
JOURS



ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DANS UNE ENTREPRISE ARTISANALE BTP

MARS
31

11

Programme : Connaître et appliquer les règles d'archivage dans une entreprise artisanale. Les différentes méthodes simples et évolutives de classement et indications.



Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 118 € Président SAS* : 0 €

Salarié : 0 € avec prise en charge du salaire de 104 €



DURÉE
JOURS



⁽¹⁾ Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter, sous conditions, une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS, ...). Retrouvez les critères de prises en charge en dernière page. * Avec rémunération

LES MARCHES PUBLICS

RÉPONDRE AUX OFFRES

JUIN

9

12

Programme : Acquérir une méthode pour répondre aux marchés publics. Savoir créer et modifier les documents d'une réponse dématérialisée, utiliser la signature électronique et compléter le formulaire DUME.

Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 118 € Président SAS* : 0 €

Salarié : 0 € avec prise en charge du salaire de 104 €



DURÉE
JOURS

1

LES MARCHES PUBLICS

RÉDIGER SON 1^{ER} MÉMOIRE TECHNIQUE

SEPTEMBRE

29

13

Programme : Méthodologie pour rédiger un mémoire technique. Savoir décrypter les documents du dossier de consultation. Apporter une touche commerciale lors de la rédaction du mémoire technique.

Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 118 € Président SAS* : 0 €

Salarié : 0 € avec prise en charge du salaire de 104 €



DURÉE
JOURS

1

LES MARCHES PUBLICS

PERFECTIONNER SON MÉMOIRE TECHNIQUE

AVRIL

1^{er}

14

Programme : Connaître les techniques pour optimiser sa note technique et augmenter les chances de l'entreprise de remporter les marchés.

Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 118 € Président SAS* : 0 €

Salarié : 0 € avec prise en charge du salaire de 104 €



DURÉE
JOURS

1

LES MARCHES PUBLICS

CHORUS PRO - FACTURATION ELECTRONIQUE

AVRIL

29

15

Programme : Maîtriser CHORUS PRO et ses fonctionnalités. Paramétrier son espace entreprise et déposer des factures de travaux. Suivre l'évolution de sa facture, du dépôt au règlement.

Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 118 € Président SAS* : 0 €

Salarié : 0 € avec prise en charge du salaire de 104 €



DURÉE
JOURS

1

FORMATIONS SÉCURITÉ & PRÉVENTION

A.I.P.R.

TRAVAUX À PROXIMITÉ RÉSEAUX

JUIN
8

16

Programme : Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux enterrés. (TP, Maçons, ...). Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - comprenant le passage du QCM en ligne.



Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 97 € Président SAS* : 62 €
Salarié : 62 € avec prise en charge du salaire de 104 €

272 € Net
Coût réel
Formation avant
Financement

STAGE
OBLIGATOIRE
SÉCURITÉ

DURÉE
JOURS



HARNAIS DE SÉCURITÉ TRAVAUX EN HAUTEUR

MAI
13

17

Programme : Formation obligatoire pour les salariés qui utilisent un harnais de sécurité. Formation pratique sur ancrages, lignes de vie, ...)



Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 97 € Président SAS* : 62 €
Salarié : 62 € avec prise en charge du salaire de 104 €

272 € Net
Coût réel
Formation avant
Financement

STAGE
OBLIGATOIRE
SÉCURITÉ

DURÉE
JOURS



AMIANTE SS4 RECYCLAGE OPÉRATEUR

JANVIER
27

18

Programme : Obligatoire pour tous les opérateurs salariés et encadrants réalisant des interventions sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.



Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :

Artisan TNS : 97 € Président SAS* : 62 €
Salarié : 62 € avec prise en charge du salaire de 104 €

272 € Net
Coût réel
Formation avant
Financement

STAGE
OBLIGATOIRE
SÉCURITÉ

DURÉE
JOURS



⁽¹⁾ Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter, sous conditions, une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS, ...). Retrouvez les critères de prises en charge en dernière page. * Avec rémunération

ÉCHAFAUDAGES FIXES

MONTAGE DÉMONTAGE UTILISATION

19

Programme : Formation obligatoire pour les salariés qui montent, démontent et / ou utilisent des échafaudages fixes.



Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :
Artisan TNS : 291 € Président SAS* : 186 €
Salarié : 186 € avec prise en charge du salaire de 312 €

816 € Net
Coût réel
Formation avant
Financement

DURÉE
JOURS 3

ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

MONTAGE DÉMONTAGE UTILISATION

20

Programme : Formation obligatoire pour les salariés qui montent, démontent et / ou utilisent des échafaudages roulants.



Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :
Artisan TNS : 194 € Président SAS* : 124 €
Salarié : 124 € avec prise en charge du salaire de 208 €

544 € Net
Coût réel
Formation avant
Financement

DURÉE
JOURS 2

HABILITATION ÉLECTRIQUE

B1 B1V BR - PERSONNEL ÉLECTRICIEN

21

Programme : Obligatoire pour tous les salariés réalisant des interventions sur des installations électriques (Electriciens, Chauffagistes, Frigoristes, ...).



Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :
Artisan TNS : 291 € Président SAS* : 186 €
Salarié : 186 € avec prise en charge du salaire de 312 €

816 € Net
Coût réel
Formation avant
Financement

DURÉE
JOURS 3

HABILITATION ÉLECTRIQUE

B0 - PERSONNEL NON ELECTRICIEN

22

Programme : Obligatoire pour tous les salariés réalisant des interventions à proximité des installations électriques (Peintres, Menuisiers, Plâtriers, ...).



Reste à charge pour l'entreprise en fonction du statut du stagiaire⁽¹⁾ :
Artisan TNS : 194 € Président SAS* : 124 €
Salarié : 124 € avec prise en charge du salaire de 208 €

544 € Net
Coût réel
Formation avant
Financement

DURÉE
JOURS 2

SAUVETEUR SECOURISTE

GESTES DE PREMIERS SECOURS BTP

23

Formation Initiale

6 et 7 Juillet 2020
Artisan TNS : 194 € Dirigeant salarié* : 124 €
Salarié : 124 € avec prise en charge du salaire de 208 €

DURÉE
JOURS 2

24

Recyclage

17 Juin 2020
Artisan TNS : 97 € Dirigeant salarié* : 62 €
Salarié : 62 € avec prise en charge du salaire de 104 €

DURÉE
JOURS 1

MAI
25/26/27

DURÉE
JOURS 3

MARS
23 / 24

MARS
2 / 3 / 4

FEVRIER
12 / 13

DURÉE
JOURS 2

INSCRIPTION FORMATIONS CTFPA

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS 2020

Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou ses salariés, peuvent bénéficier d'une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS, ...).

CHEF D'ENTREPRISE ET CONJOINT COLLABORATEUR DU BÂTIMENT (FAFCEA)

Vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise et nous assurons le suivi de votre prise en charge sous réserve des critères de prise en charge suivants :

- 2 formations finançables par stagiaire et par an, dans la limite de 50h.
- Fournir l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle de moins d'un an.

Plus d'infos : <https://www.fafcea.com/actualites/39-nouveau-criteres-de-prises-en-charge-2020.html>

SALARIÉS DU BÂTIMENT (CONSTRUCTYS)

L'OPCA de la Construction CONSTRUCTYS pour les entreprises de moins de 50 salariés participe financièrement aux formations à hauteur de 30€ de l'heure par stagiaire dans la limite des plafonds suivants :

- Entreprises de 1 à 9 salariés: 3 600€ par an et par entreprise
- Entreprises de 10 à 19 salariés: 4 800€ par an et par entreprise
- Entreprises de 20 à 29 salariés: 6 000€ par an et par entreprise

et dans la limite des fonds disponibles octroyés par Constructys.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, Constructys peut également prendre en charge une partie du salaire de vos salariés en formation et des frais annexes (8 % des coûts pédagogiques). Vous réglez uniquement le montant restant à la charge de votre entreprise. Les coûts pédagogiques pris en charge par Constructys sont directement réglés à l'organisme de formation.

Plus d'infos : <https://www.constructys.fr/financer-vos-projets-de-formation/modalites-demandes-de-prise-charge/conditions-de-prise-en-charge/>

ARTISANS NE RELEVANT NI DU FAFCEA, NI DE CONSTRUCTYS :

Vous réglez le montant total de la formation et nous vous fournissons les documents à transmettre à votre OPCO afin de constituer un dossier de demande de financement.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2020

Retour par courrier ou mail : info@capeb82.fr

N° Formation :

Titre Formation :

Nom prénom du chef d'entreprise :

Nom(s) du/des participant(s) :

Statut dans l'entreprise : Artisan TNS Dirigeant Salarié salarié(e) Autre

N° SIRET : ____ / ____ / ____ / 000 ____ N° Tél. : _____

Paiement par chèque bancaire à l'ordre du CTFPA, à joindre à l'inscription.

Signature

Tampon Entreprise

VOTRE CONTACT FORMATION : NADIA JULES

244 rue de l'abbaye - 82000 Montauban

Tél. 05 63 03 86 00 - Fax. 05 63 03 70 02 - info@capeb82.fr